



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2023

Le 5 avril 2023, le conseil municipal de la commune de Saint-Ennemond, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Lydie Pérot-Clavel, maire, en séance ordinaire.

Etaient présents : Aurore Delost, Jean-François Désiré, Luc de Dreuille Adam Giraud, Cédric Henriot, Anthony Jacquelin, Franck Morizot, Aurore Tabaran, Alexandre Varignier, Sylvie Véniat.,

Absents : Nicolas Chenuet, Richard Lafort, David Vallet,

Ont donné pouvoir : Richard Lafort donne pouvoir à Sylvie Veniat

Anthony Jacquelin a été désigné comme secrétaire de séance

Après l'appel nominatif des membres, le maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour:

- I Approbation du PV du 30/01/2023 (à envoyer avec la convocation)
- II Fongibilité des crédits
- III Approbation des comptes de gestion 2022
- IV Approbation des comptes administratifs 2022
- V Affectation des résultats
- VI Vote des taux d'imposition
- VII Attribution des subventions
- VIII Vote des budgets primitifs
- IX Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de Moulines communauté adopté lors de la réunion du 28 novembre 2022.
- X Nouveau projet d'implantation d'éolienne de la société Greenvolt power.
- XI Modification de la délibération

I APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/2023

Le PV est approuvé à l'unanimité

II FONGIBILITE DES CREDITS

DELIBERATION 2023/03

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022/31 du 04 août 2022 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier ... ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de Saint Ennemond à l'unanimité

- autorise le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2023, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

III - ADOPTION COMPTE DE GESTION 2022 DES BUDGETS DE LA COMMUNE, DE LA SALLE DES FETES ET DU MULTISERVICE et du CCAS	Délibération 2023/04
--	----------------------

Le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Ennemond approuve à l'unanimité les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 . Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

IV - VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES BUDGETS DE LA COMMUNE, DE LA SALLE DES FETES , DU MULTISERVICE et du CCAS	Délibération 2023/05
--	----------------------

Sous la présidence de Sylvie Véniat, 4^{ème} adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022; Le maire s'est retirée.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de Saint Ennemond approuve à l'unanimité les 4 comptes administratifs pour l'exercice 2022 .

Budget principal

INVESTISSEMENTS	Recettes	Dépenses
Budgets Primitifs	142 067.73€	142 067.73€
réalisation	122 580.75€	48 939.66€
Résultats exercice 2022	73 641.09 €	
Résultats année 2021	-74 544.45€	
Résultat Total	- 903.36€	

FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses
Budgets Primitifs	545 066.28 €	545 066.28€
réalisation	602 879.98 €	460 499.32€
Résultats exercice 2022	60 378.41€	
Résultats année 2021	82 002.68€	
Résultats année 2020	30 099.03€	
Résultat Total	172 480.12€	

Budget du multi service

INVESTISSEMENTS	Recettes	Dépenses
Budgets Primitifs	48 293.61€	48 293.61€
réalisation	27 487.00€	24 206.22€
Résultats exercice 2022	+3 280.78	
Résultats année 2021	-24 772.72€	
(compte 1068)	19 378.16€	
Résultat Total	-2 113.78€	
FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses
Budgets Primitifs	7 600€	7 600€
réalisation	5 113.32€	3 277.76€
Résultats exercice 2022	1 835.56€	
Résultats année 2021	9 582.60€	
Résultat Total	11 418.16€	

Budget salle des Fêtes

INVESTISSEMENTS	Recettes	Dépenses
Budgets Primitifs	64 877.03€	64 877.03€
réalisation	42 436.30€	64 877.03€
Résultats exercice 2022	-22 440.73€	
Résultats année 2021	17 703.73€	

Résultat Total	-4737.00	
FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses
Budgets Primitifs	16 200.00€	16 200.00€
réalisation	16 213.36€	8 836.23€
Résultats exercice 2022	7 377.13€	
Résultats année 2021	6 705.28€	
Déficit investissement	4 737€	
Résultats total	9 345.41€	

V - AFFECTATION DU RESULTAT **Délibération 2023/06 – 2023/07 - 2023 /08**

Budget principal	
Résultat d'exploitation au 31/12/22	172 480.12€
Affectation complémentaire au cpte 1068	6 661.30€
Soldes d'exécution reporté au compte 001	-903.00€
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002	165 818.82€
Budget Salle des Fêtes	
Résultat d'exploitation au 31/12/22	14 082.41€€
Affectation complémentaire au cpte 1068	4 737.00€
Soldes d'exécution reporté sur le compte 001	-4 737.00€
excédent de fonctionnement reporté sur le compte 002	9 345.41€

Budget multi service	
Résultat d'exploitation au 31/12/22	11 418.16€
Affectation complémentaire au cpte 1068	10 541.65€
Déficit d'investissement reporté (001)	-2 113.83€

excédent de fonctionnement reporté (002)	876.51€
--	---------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Ennemonde à l'unanimité approuve l'affectation des résultats 2022 sur le budget 2023

VI - Vote des taux d'imposition :	Délibération 2023/09
--	-----------------------------

Le maire rappelle les taux d'imposition communaux pour 2022 et propose de ne pas les augmenter pour 2023

Taux d'imposition communaux pour 2023:

- Taxe foncier bâti : 36.18 %
- Taxe foncier non bâti : 37,26 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Ennemonde approuve à l'unanimité les taux d'imposition 2023.

VII – attribution des subventions	Délibération 2023/17
--	-----------------------------

Suite à la demande des associations de la Commune, le Maire propose d'accorder les subventions comme suit:

ACPG CATM:	138€
Club des aînés:	138€
Club Rando-Loisirs:	138€
Amicale Laïque:	200€
Saint Ennemonde Sportif	200€
Comité des fêtes:	200€
Club des jeunes:	200€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Ennemonde approuve à l'unanimité les subventions proposées pour 2023.

VIII - vote du budget principal, de la Commune, de la salle des fêtes et du multi service:

Délibération 2023/10 – 2023/11 – 2023/12

Lydie Pérot-Clavel présente aux membres du conseil les données par chapitre pour le budget de fonctionnement et pour le budget d'investissement de la commune, de la salle des Fêtes et du multi services.

Budget Principal:

Section fonctionnement	Recettes	Dépenses
Prévues	615 122.42€	615 122.42€
Section investissement:	Recettes	Dépenses
Prévues	86 467.12€	86 467.12€

Multi services

Section fonctionnement	Recettes	Dépenses
Prévues	9 085.86€	9 085.86€
Section investissement:	Recettes	Dépenses
Prévues	14 270.33€	14 270.33€

Salle des Fêtes

Section fonctionnement	Recettes	Dépenses
Prévues	25 591.13€	25 591.13€
Section investissement:	Recettes	Dépenses
Prévues	30 100.03€	30 100.03€

CCAS (pour information)

Section fonctionnement	Recettes	Dépenses
Prévues	4 600€	4 600€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Ennemond approuve à l'unanimité les budgets primitifs de la Commune, de la salle des Fêtes et du multi service.

IX - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Moulins Communauté adopté lors de la réunion du 28 novembre 2022

Délibération 2023/13

Moulins Communauté et la Commune de Neuvy ont conclu une convention de création de services communs ayant pris effet à compter du 1^{er} septembre 2015. la Commune de Neuvy a fait le choix d'adhérer au SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER pour la gestion de sa compétence eau potable à compter du 1er janvier 2020.

cette décision impacte l'article 6.1 de la convention de création de services communs qui prévoit qu'en complément des missions rendues pour Moulins Communauté et pour la Ville de Moulins, le service commun « finances, ressources humaines et contrôle de gestion » interviendra pour la Ville de Neuvy notamment sur le périmètre suivant : Facturation de l'eau potable, périmètre qui dès lors n'a plus à être exercé par le service commun et qui devient sans objet.

Il convient donc de conclure un avenant n°1 à la convention de création de services communs en date du 15 juillet 2015 conclue entre la Ville de Neuvy et Moulins Communauté ayant pour objet de modifier le périmètre des missions rendues par le service commun à la Ville de Neuvy et les modalités de financement du service,

IL sera procédé à une revalorisation de l'attribution de compensation de la Commune de Neuvy à hauteur du coût de la prestation qui n'est plus exercée par le service commun, tel qu'évalué par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) lors de sa réunion du 28 novembre 2022, conformément aux règles établis par l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

ce coût a été arrêté à la somme de 11 217 € par an, il viendra en restitution ad vitam du montant de l'Attribution de Compensation versée par Moulins Communauté à la Ville de Neuvy. De ce fait, à compter de l'exercice 2023, c'est Moulins Communauté qui versera à la Ville de Neuvy une attribution de compensation de 882 € (- 10 335 € + 11 217 €).

Un rappel de l'attribution de compensation de la Ville de Neuvy doit donc être effectué sur les années 2020, 2021 et 2022, la somme de 33 651 € sera donc versée par Moulins Communauté à la Ville de Neuvy en un seul versement.

En conséquence, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 28 novembre 2022 afin d'acter la revalorisation de l'attribution de compensation de la Commune de Neuvy et a remis un document évaluant cette revalorisation,

ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission, soit à compter du 19/01/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Ennemond approuve à l'unanimité le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées adopté lors de sa réunion du 28 novembre 2022

X - Projet d'implantation d'éoliennes par la société GREENVOLT	Délibération 2023/18
---	-----------------------------

Le maire a reçu un agent commercial de cette société qui s'intéresse à la commune pour l'implantation d'éoliennes (2/3) vers la Pierre Cendrée. Avant de commencer à prospecter, cette société souhaite avoir l'aval du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de Saint Ennemond refuse l'offre de prospection de l'entreprise GREENVOLT.

XI - Modification délibération 2023/002	Délibération 2023/15
--	-----------------------------

Délibération 2023/16

1 Agrandissement de l'aire de jeux complément de la délibération à la demande de la Région.

Agrandissement de l'aire de jeux	SEMIO	5 938 €	7 125.60€	Accepté à l'unanimité
+ 2 bancs	AU FORUM DU BATIMENT	807.80€	969.36€	Accepté à l'unanimité
+ achat des gravillons	Yzeuriens matériaux	553.10€	663.72€	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Saint Ennemond autorise à l'unanimité, le maire à solliciter un soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes

2- confusion entre un columbarium et une caverne

Il a été demandé un devis pour une caverne au lieu d'un columbarium de 6 cases. Ce qui modifie le prix. D'où la nécessité de reprendre une délibération pour **agrandissement du Colombarium par l'achat de 6 nouvelles cases auprès de l'entreprise Sophie Krost pour un montant HT de 6636.33€ et TTC de 7363.60€**

Le conseil municipal de Saint Ennemond approuve à l'unanimité, l'achat d'un columbarium de 6 cases auprès de l'entreprise de Pompes funèbres Sophie Krost et autorise le Maire de demander le soutien financier de la DETR, au département et à Moulins communauté.

Questions diverses

Contrôle sanitaire de la cantine le mardi 4 avril : pas d'anomalies mais il faudra rédiger un plan de maîtrise sanitaire.

Conseil des écoles du 6 mars 2023 pour ce qui concerne la commune:

- Aide de l'employé communal Jean Pierre Mingre pour quelques activités de jardinage
- Prévoir de peindre le portail de la maternelle
- Changement des jeux de la cour de l'école de la maternelle
- Revoir l'évacuation de l'eau devant les WC des garçons.

Classe de Neiges à Allevard:

Les Maîtresses vous feront un compte rendu ultérieurement mais le Conseil tient à féliciter les enfants, leurs parents, les maîtresses, le personnel communal pour l'excellente tenue des enfants au cours de ce séjour. En effet les accompagnateurs ont reçus plein de compliments dont ils sont très fiers.

Fait à Saint Ennemond, le 6 avril 2023


Le Maire




Le secrétaire